



Commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2019

Date de convocation :
16/08/2019
Date d'affichage :
16/08/2019

Le douze septembre deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 65
Présents : 37
Votants : 43

Étaient présents :

C. JORET, R. DROUET, J. QUETIER, P. CONTENTIN, S. MARAIS, S. VOISIN, S. MICHEL, A. HASLEY, K. LUTIGNEAUX, D. EXMELIN, C. HAMCHIN, D. CORNIERE, P. AUFRAY, M. BERNARD, S. AUMONT, A. LEBAS, R. ENEE, M. JEAN, H. LEDANOIS, A. JEAN, P. DELADUNE, P. AUBRIL, M. MILET, C. BROHIER, N. CHRETIEN, C. FREMONT, A. LEGENDRE, J. CARBONNIER, A. FEUILLYE, O. OSMONT, JP JOUAN, D. LEMAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, C. KERVADEC, K. LABBEY, C. TOURAILLE.

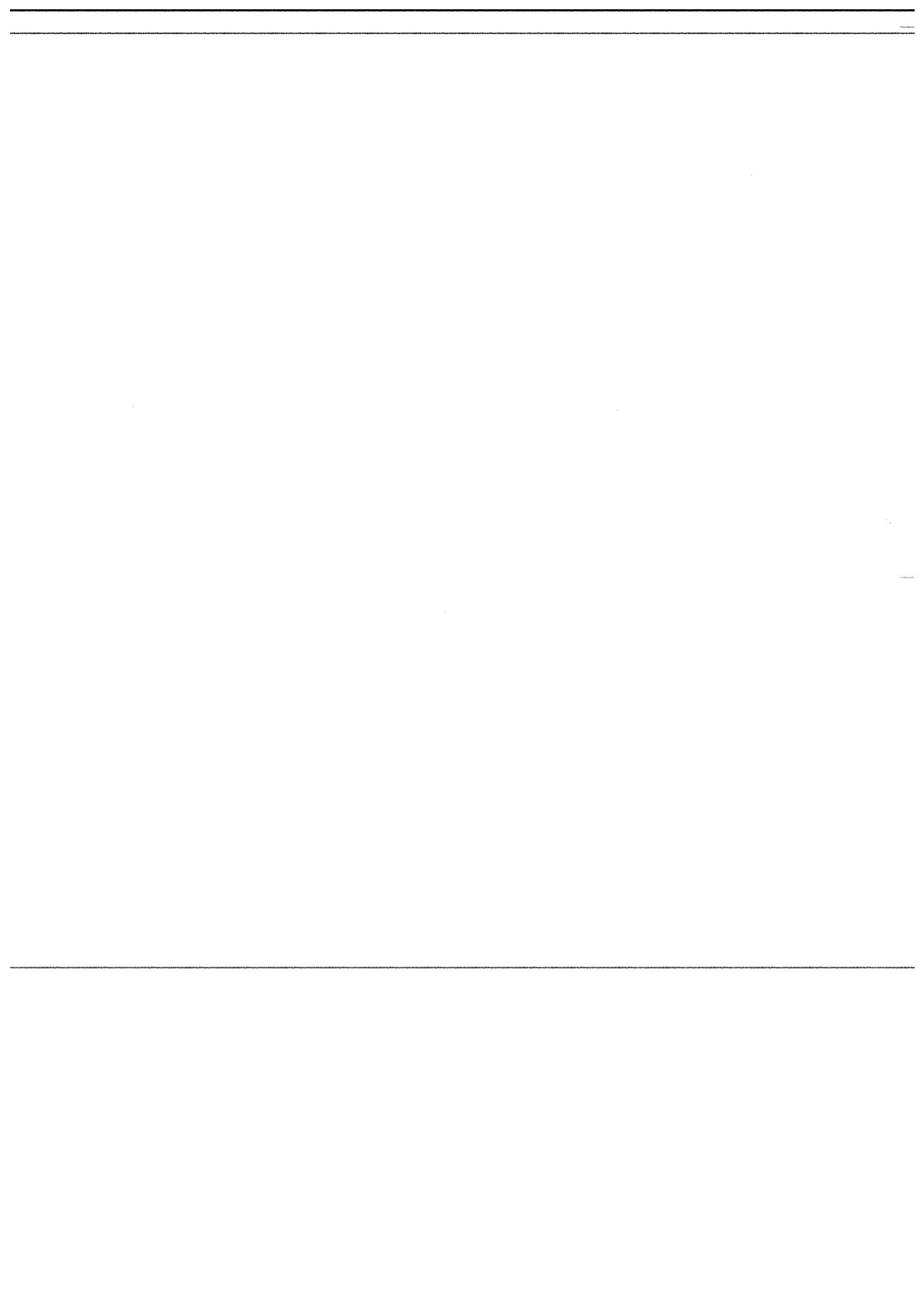
Excusés : J. SANTINI ayant donné pouvoir à S. MARAIS, A. HEBERT ayant donné pouvoir à S. VOISIN, W. PLAFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER, V. BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, A. MARIE ayant donné pouvoir à A. HASLEY, V. LETOURNEUR, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE

Absents : C. MAURER, A. MICHEL, A. CUQUEMELLE, P. BRISSET, D LE LIEVRE, J. AMIOT, D. BEROT, JY BODIN, S. BIGOT, R. DIENIS, O. PAUL, C. LEPETIT, C. LEPAISANT, G. OSMONT, E. VOISIN, J. BUQUET, D. LEPRESLE, JP NEEZ, JB ROUE-LECUYER, T. GAZDA, JM GAZDA

Secrétaire : K, LUTIGNEAUX

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent le compte rendu du 16 juillet 2019 ainsi que celui du 20 juin 2019.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant ses collègues de son audition de ce jour auprès de la CDPENAF Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le cadre du classement en zone Nr4 de la parcelle de la Station de Chef du Pont qui sera cédée aux industriels laitiers. L'avis rendu est favorable avec 2 abstentions, Cette commission n'émet qu'un avis consultatif mais est de bonne augure pour la future enquête publique.



95/2019 - Fusion des deux budgets annexes assainissement : Carquebut et Sainte-Mère-Eglise

Dans sa réunion du 28 mars dernier, le Conseil Municipal vu les problèmes financiers que rencontre le budget annexe d'assainissement de Carquebut a demandé que soit envisagée une fusion avec le budget annexe d'assainissement de Sainte Mère Église. Le prix du m3 d'eau assaini étant sensiblement le même.

Vu l'avis favorable et unanime du Conseil communal de Sainte-Mère-Eglise en date du 26 juin 2019,

Vu l'avis favorable et unanime du Conseil communal de Carquebut en date du 5 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de la fusion des deux budgets annexes d'assainissement de Carquebut et Sainte-Mère-Eglise à compter du 01 janvier 2020.

96/2019 - Construction de la station d'épuration : consultation des entreprises sous forme de dialogue compétitif

Monsieur QUETIER expose à l'assemblée que la présentation de l'avant-projet pour la réorganisation de la gestion et du traitement des eaux usées des communes de Sainte-Mère-Eglise, Chef-du-Pont et Carquebut s'est déroulée le 11/07/2019. Le bureau d'études en charge de la conception est SOGETI Ingénierie. Les travaux envisagés comprennent :

- La construction d'un poste pneumatique à Chef-du-Pont, dans l'emprise actuelle de la station
- La modification du poste de refoulement de Sainte-Mère-Eglise et maintien du bassin tampon
- La construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées d'une capacité de 3600 Équivalent-Habitants. Il s'agit d'une station de type boues activées, la filière boue sera assurée par lits de séchage plantés de roseaux.

Les contraintes calendaires liées aux industriels, associées à la complexité de l'opération nécessitent de procéder à une consultation des entreprises sous forme de dialogue compétitif, pour l'ensemble des travaux décrits auparavant.

Préalablement à ces travaux, des études connexes sont à engager.

Le maître d'œuvre SOGETI Ingénierie a remis ses rapports d'analyse des offres et les a exposés.

Les résultats sont les suivants :

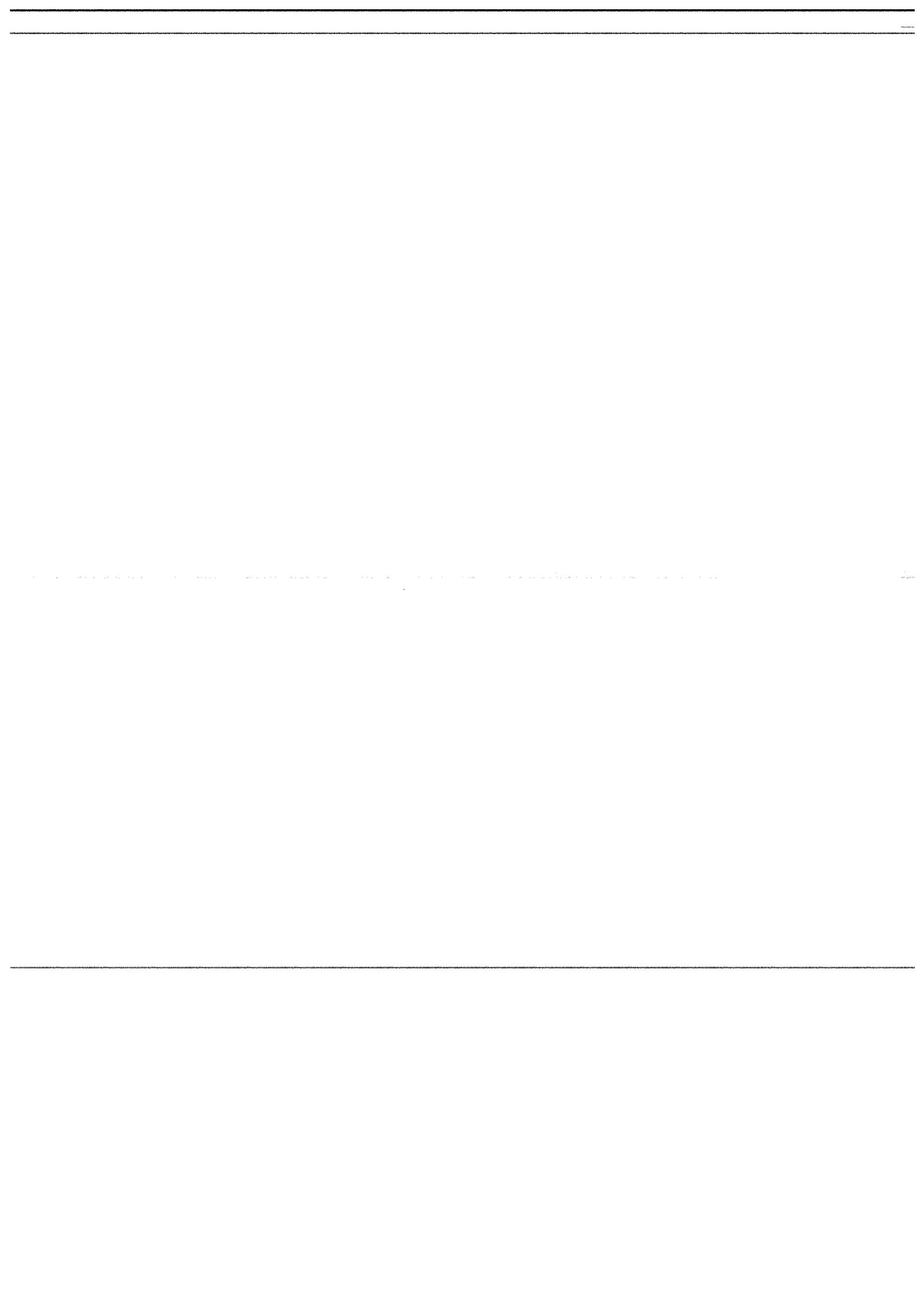
- Investigations complémentaires : STGS
- Levé topographique : Cabinet P. LALLOUET
- Études géotechniques : SEMOFI (solution de base)

Par ailleurs, SOGETI ingénierie demande dans le cadre de son marché de maîtrise d'œuvre de sous-traiter avec

- Le Cabinet Patrick LALLOUET, mission de relevés bathymétriques des bassins de lagunage pour 2000 € HT

- SAUR – Grentheville , prélèvement et analyse des boues de la station de Sainte-Mère-Eglise pour 530.50 € HT

Enfin, Monsieur le Maire s'engage à respecter la Charte Qualité Réseaux conformément aux exigences de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en vue de prétendre aux subventions versées par l'Etat.



OUÏ CET EXPOSE ET APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL par 38 voix et 5 abstentions :

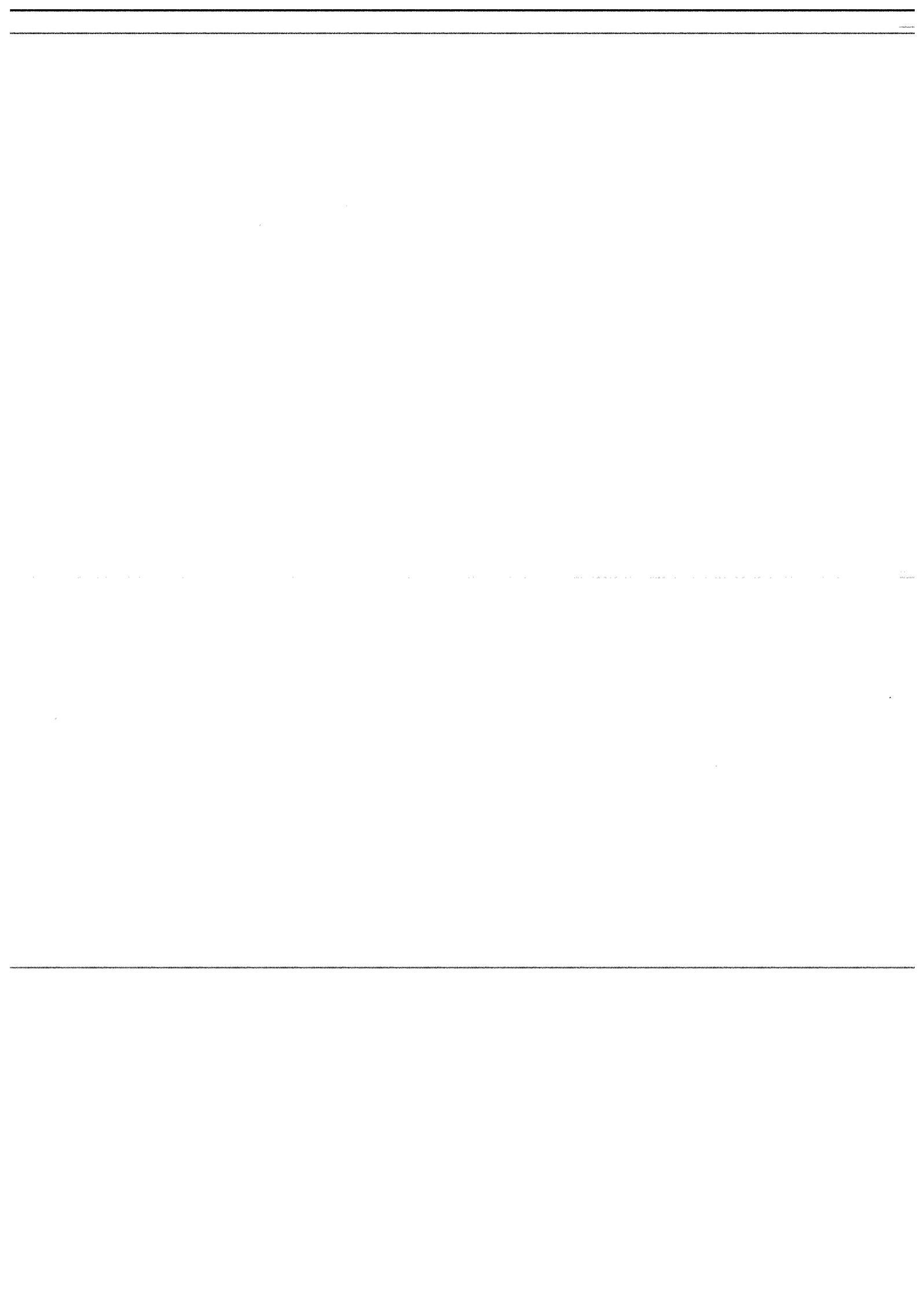
- ✓ Valide le choix de retenir les entreprises suivantes pour les études connexes, à savoir :
- ✓ Investigations complémentaires : entreprise STGS, pour un montant de 4 900,00 € HT et un délai de 4 semaines.
- ✓ Levé topographique : Cabinet P. Lallouet, pour un montant de 6 525,00 € HT et un délai de 3 semaines
- ✓ études géotechniques : entreprise SEMOFI (solution de base), pour un montant de 12 105,00 € HT et un délai de 10 semaines.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à s'engager à respecter la Charte Qualité Réseaux ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à procéder à un dialogue compétitif avec l'assistance de SOGETI Ingénierie ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et les marchés à intervenir dans le cadre de l'opération.

A la demande d'élus, SOGETI sera invité à présenter le projet de construction au Conseil Municipal.

97/2019 - Construction du pôle de santé libéral et ambulatoire : compte rendu de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre en présence de M. KETIBIAN, architecte, et a validé les offres des entreprises suivantes :

N° Lot	Entreprise	Adresse	Estimation architecte HT	Prix HT
1 terrassement – VRD- espaces verts	AGRI 2000 Ouest terrassement	St Hilaire Petitville	68 346,10 €	48 367,50 €
2 - gros œuvre	FAUTRAT BTP	LESSAY	237 751,11 €	237 223,17 €
3- charpente – bardage bois	SAS LEPETIT Daniel	LA HAYE	36 100,50 €	25 577,49 €
4- Couverture			31 942,40 €	Lot infructueux
5- étanchéité	C2L	VIRANDEVILLE	18 962,70 €	20 403,03 €
6 - menuiseries extérieures alu	STIM	SAINTE MERE EGLISE	63 500,00 €	79 148,37 € avec options
7 -serrurerie	STIM	SAINTE MERE	13 994,00 €	13 163,89 €



		EGLISE		
8- menuiseries intérieures bois	ETS ORQUIN	SAINTE LO	31 749,23 €	36 428,50 €
9- cloisons doublages	GAUTIER Serge	ST HILAIRE PETITVILLE	41 054,00 €	35 386,50 €
10- plafonds suspendus	DESBONT	BRETTEVILLE SUR ODON	23 971,90 €	25 908,00 €
11 – sols souples- carrelages	TIRAPU	MONTEBOURG	27 182,50 €	23 118,75 €
12- peintures	LEFEVRE Guy	TOURLAVILLE	23 035,00 €	16 098,98 €
13- ascenseur			25 000,00 €	En attente
14- plomberie -ventilation	TABARIN ENTZMANN	MONTEBOURG	55 000,00 €	57 711,06 €
15- électricité chauffage	SELCA	LA HAGUE	57 000,00 €	39 825,82 €
		TOTAL	754 589,44 €	658 361,06 €

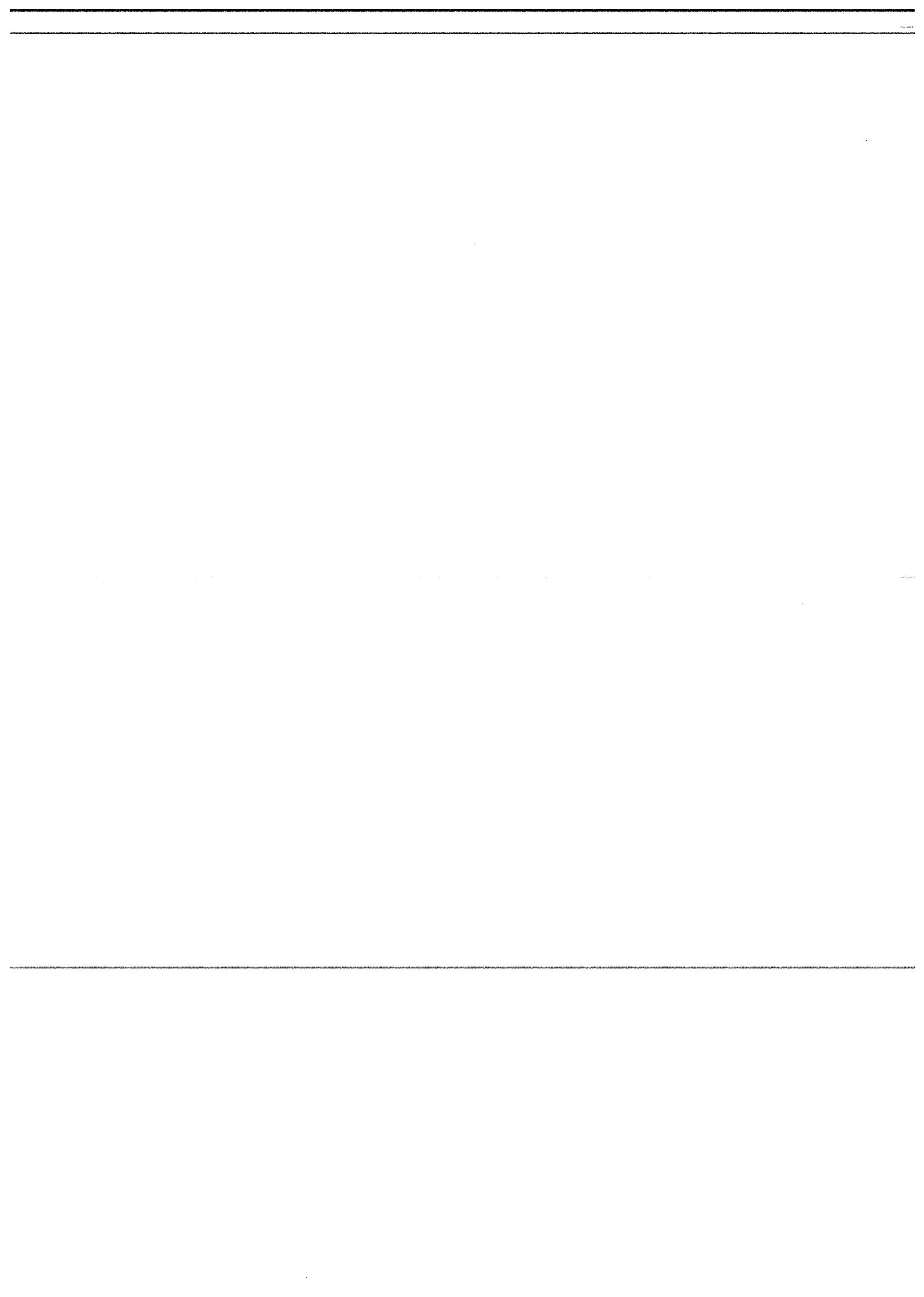
A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions énumérées ci-dessus. Le lot 4 déclaré infructueux faute de candidat, fera l'objet d'une nouvelle consultation. Pour le lot 13 « ascenseur », la commission a demandé à l'architecte d'étudier l'offre de contrat de maintenance avec une attention particulière en ce qui concerne le délai d'intervention.

98/2019 – SAINT MEEN : autorisation de recruter un maître d'œuvre et choix de ce dernier

Monsieur Quétier rappelle qu'il est prévu de créer un cheminement entre l'école maternelle et la fontaine Saint Méen avec espace de rencontre , jeux, aire de pique nique et plantations. Sera également nécessaire un terrassement du lieu avec de permettre la collecte des eaux de ruissellement de la zone du Fresne . Afin de réaliser ce projet trois maîtres d'œuvre ont été consultés. La commission d'appel d'offres propose de retenir VRD services offre la moins disante pour la somme de 8 316,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'offre de VRD Services pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ce projet d'aménagement du secteur de St Méen pour la somme de 8 316,00 E HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.



99/2019 -Aliénation d'un chemin communal à Carquebut

Une demande avait été présentée par un riverain souhaitant acquérir ce chemin classé dans le domaine public de la commune. Le Conseil Municipal avant toute décision, avait souhaité entendre l'avis du conseil communal de Carquebut. La parole est donnée à Mme FREMONT qui indique qu'à l'unanimité le Conseil communal de Carquebut refuse de céder ce chemin avec pour motivation le fait qu'il dessert également une parcelle appartenant à un autre riverain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, suit la proposition du conseil communal de Carquebut.

100/2019 – Autorisation de signature actes administratifs de vente : terrains de la future station d'épuration -atelier de Foucarville

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise

Monsieur Stéphane VOISIN à signer l'acte d'échange de terrains avec M. et Mme Pierre MARIE dans le cadre du projet de construction de la future station d'épuration de SAINTE MERE EGLISE

Madame Catherine KERVADEC à signer l'acte de vente de l'atelier de Foucarville cadastré section B n° 341 de 25 m2 au profit de Mme Catherine STEIN GAUTIER SAINTE MARIE.

101/2019 – Fixation des tarifs des frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire propose conjointement avec ses collègues maires de Picauville et Sainte-Marie-du-Mont d'appliquer une hausse de 2 % sur les frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020 ce qui les portent à

- 1181 € pour un enfant en classe maternelle
- 499 € pour un enfant en classe primaire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020 à :

1181 € pour un enfant en classe maternelle et à 499 € pour un enfant en classe primaire.

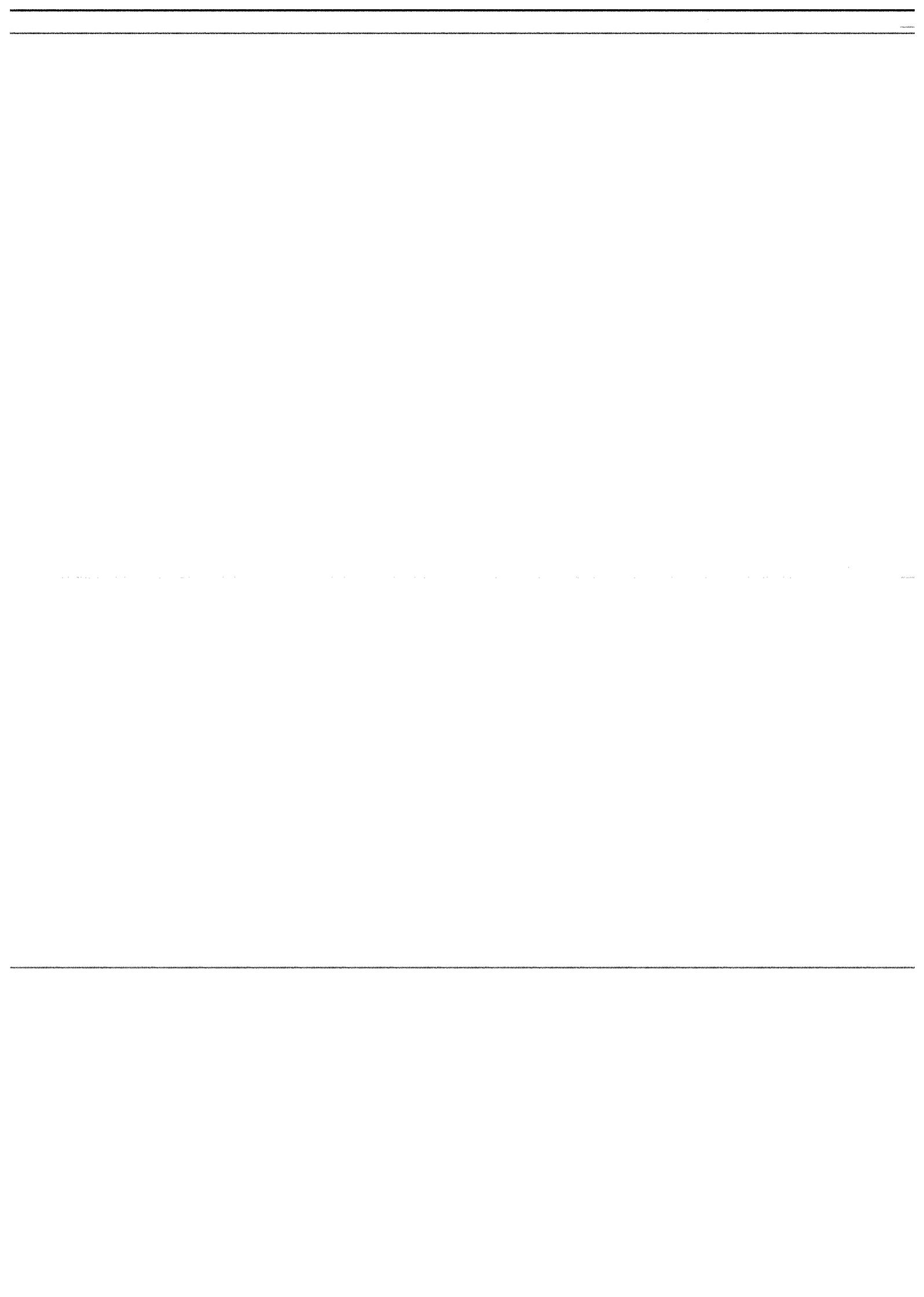
102/2019- Mise à disposition du secrétariat 3 h /35 h auprès de la commune de Hiesville

Par convention il est proposé de mettre à disposition de la commune de Hiesville, à compter du 01 juillet 2019 Mme Catherine LUCET, secrétaire de mairie à raison de 3 h / 35 h.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, valide cette mise à disposition dans les termes sus-indiqués et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Emprunt pour l'achat de l'immeuble sis au 26 rue du Cap de Laine

Monsieur Quétier informe l'assemblée de ses démarches auprès des établissements bancaires afin de contracter un emprunt pour l'acquisition de ce bien sis au 26 rue du Cap de Laine. La préemption étant achevée, la commune va acheter ce bien pour le céder sous 6 mois à l'Établissement Foncier de Normandie. Le recours à un emprunt sur 2 ans est envisagé d'autant plus que dans les mois à venir d'importants travaux seront engagés. Considérant qu'à ce jour les propositions des banques sont en cours, le conseil municipal lors de sa prochaine réunion sera amené à en faire le choix.



103/2019 - décision modificative du budget

INVESTISSEMENT

DEPENSES

3 aspirateurs	NILFISK	964.00	Article 2188.40
Jeu Parc Colombe	MANUTAN	280.00	Article 2188.155
Achat immeuble Cap de Laine	BOLATRE	100 000.00	Article 2313.28
30 chaises pour garderie	MANUTAN	1 448.00	Article 2184.137
Peintures garderie	FORTIN	3 311.00	Article 2132.96
	TOTAL.....	106 003.00	

RECETTES

Dépenses imprévues	–	6 003.00	020
Emprunt achat immeuble	Banque	100 000.00	Article 1641
	TOTAL.....	106 003.00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative telle que présentée.

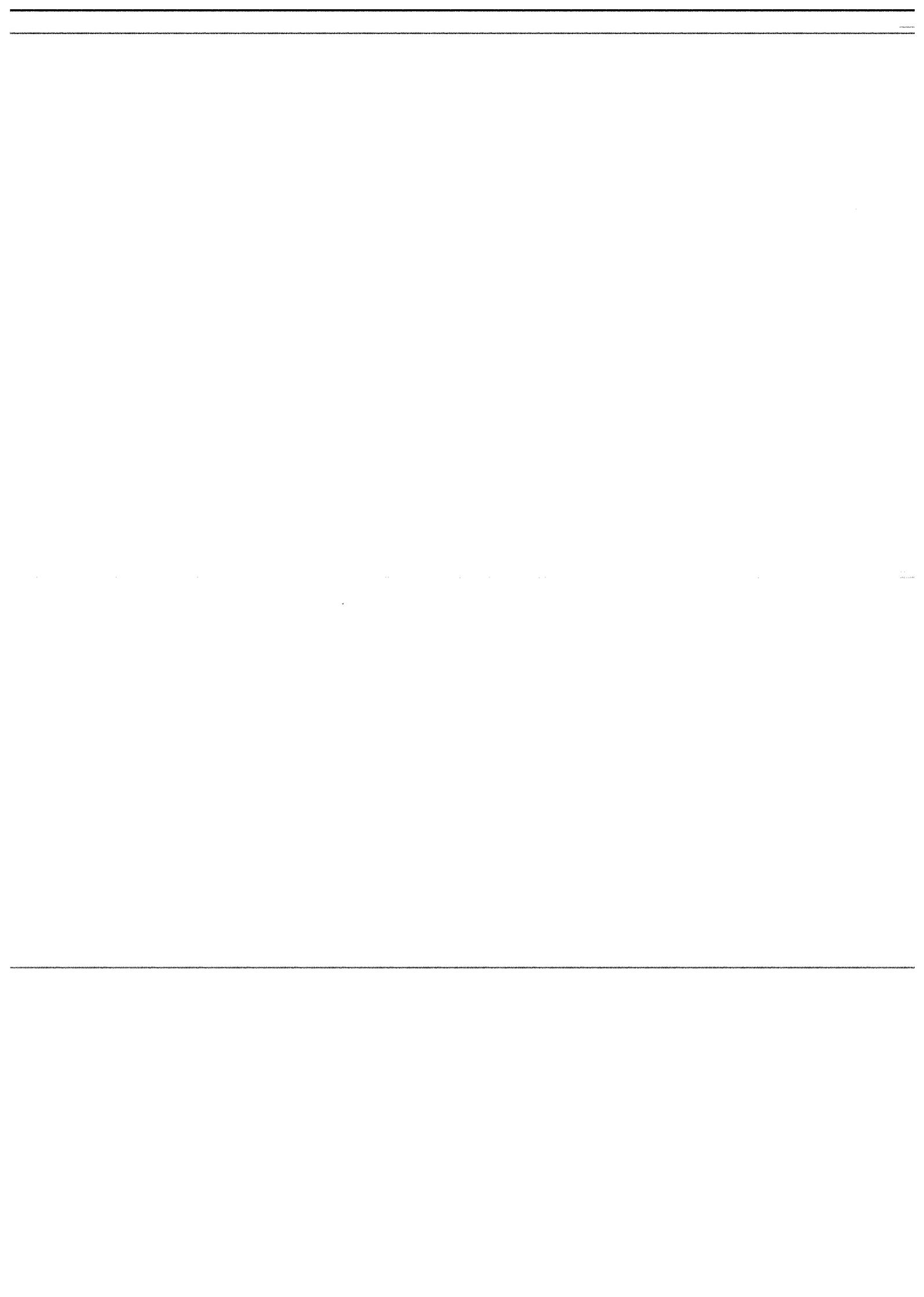
104/2019 – Avenant contrat SAUR – station de Chef-du-Pont

La SAUR réalise un contrôle inopiné annuel sur la qualité des rejets de la station d'épuration de Chef-du-Pont dans le cadre de sa mission. Vu la remarque de la DREAL, et par arrêté Préfectoral il est demandé un renforcement du programme d'autosurveillance des effluents entrants et sortants de la station d'épuration. Par cet avenant, la SAUR propose de remplir cette mission avec comme contrepartie financière le passage de la redevance de 0,5446 à 0,5673 €/m³

le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cet avenant n° 3 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Questions diverses

- Visite d'une personne des Archives Départementales dans les mairies de Carquebut et Ravenoville. Des documents anciens ont été retrouvés tel que le plan Napoléonien à Carquebut ou les archives de la Fabrique de Ravenoville. Le compte rendu est attendu.



- M, QUETIER donne lecture d'un courrier du comité des Fêtes de Ravenoville remerciant la commune pour son aide précieuse dans l'organisation de la fête communale.

Questions des conseillers

- M. LEMAIRE s'interroge sur la suite donnée à plusieurs dossiers :

-contrat de pole de Service : sa validation devrait intervenir en octobre

- dégradations au stade de football : la responsabilité des utilisateurs au moment du 6 juin a été engagée. Par contre ont été découverts des trous sur le terrain ; l'entreprise TSE doit intervenir pour réparation mais compte tenu de la découverte tardive de ces éléments, il n'est pas certain qu'une prise en charge financière soit assurée.

- vente des locaux de l'ancienne Poste de Chef-du-Pont : M. JEAN confirme que le bien est proposé à la vente pour la somme de 100 000 € sans les deux garages.

A ce sujet M. QUETIER indique attendre la proposition d'un géomètre afin de présenter un plan de division du terrain propriété communale sis au Petit Riou en 2 ou 3 lots constructibles.

- M. JOUAN signale que la place de stationnement pour personne à mobilité réduite est toujours occupée sur la place de l'église à SAINTE MERE EGLISE par le même véhicule . M. QUETIER indique que deux places vont être créées le long de la place Chenevière.

- Mme TOURAILLE demande si la municipalité a pris position par rapport aux compteurs LINKY : cette compétence relève du SDEM 50.

- M. CARBONNIER souhaite savoir sous quel délai l'éclairage public sera réalisé au village 'Eturville » sachant que des enfants y circulent. La question va être posée au SDEM 50 compétent.

- M. EXMELIN questionne sur le devenir de l'ancien EHPAD et gendarmerie. M. QUETIER a rendez-vous cette semaine pour la signature de la nouvelle promesse de vente. Une ouverture de l'établissement hôtelier en 2021 peut être espérée.

- M. QUETIER évoque l'inquiétude émise par la dernière commission communication au sujet de la distribution de la lettre info. Il précise que dans la commune déléguée de Sainte-Mère-Église, cette distribution a été assurée par Messieurs Le Page et Papin dans la semaine qui a suivi sa livraison. Par contre, cette distribution n'a pu être achevée faute d'exemplaires disponibles. Depuis 2 cartons sont revenus à la mairie et vont être distribués. Madame MICHEL souligne le découragement de la commission. Il convient certainement de réfléchir à la répartition entre communes déléguées après livraison.

